

# DéFI

## PROGRAMME DÉFI FOREST

ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018

*POUR UNE COMMUNE MODERNE, BIEN GÉRÉE ET AU SERVICE DE TOUS*

prévention concertation nouvelles technologies #DéFI 1.190 espaces verts solidarité Wiels civisme  
codage cohésion mobilité transparence propreté forest national  
optimisme modernisation interculturalité gestion publique santé responsabilité accueil handicap  
inclusion #Forest C VOUS cohésion seniors finances #1190be  
écologie #Forest C VOUS bonne gouvernance dynamisme service survol logement cyclistes Abbaye  
drogues bien-être participation sécurité éducation laïcité smartcity Brass justice fiscale  
enseignement convivialité stationnement accessibilité  
commerces #Forest sécurité routière participation citoyenne



## DéFI, pour « Démocrate », « Fédéraliste » et « Indépendant »

Le sigle DéFI (Démocrate, Fédéraliste, Indépendant) reflète la volonté de porter un message indépendant, en phase avec les enjeux de notre temps, les grandes questions qui traversent notre société et les attentes des électeurs. **Nous sommes, en effet, indépendants des groupes de pression, des pouvoirs de l'argent et des lobbies.**

Chaque élection est l'occasion de la rencontre d'une vision politique, d'une attente citoyenne et de projets qui doivent être honnêtes, réalistes, et dont l'essence doit être de servir chaque citoyenne et citoyen. **Nous voulons fédérer, parce que fédérer, c'est rassembler et unir.**

Pour DéFI, **la commune est au cœur de la démocratie locale**, de la citoyenneté et de la vie ensemble. Lorsque la commune est proche de ses citoyens, elle est un formidable outil de cohésion, d'échange constructif et d'épanouissement.

Pour DéFI, une commune consciente de ses devoirs doit gérer les finances publiques avec rigueur, éthique et efficacité. Lorsque la commune est efficace dans les questions d'environnement, de gestion des espaces publics et de mobilité, de logement des familles et de sécurité, elle relève des défis de taille qui nous concernent toutes et tous.

**Chacune et chacun a le droit de vivre dans une commune dynamique, moderne, bien gérée et qui respecte le choix de vie de chaque personne, sans distinction d'origines.**

Le 14 octobre 2018, la liste communale DéFI aura besoin de **votre soutien pour que le changement engagé depuis 2012 soit amplifié**. Nous voulons continuer d'agir, avec détermination, engagement et transparence dans tous les domaines du ressort communal : services à la population (acte de mariages, extrait de naissance, délivrance du permis de conduire, de la carte d'identité, etc.), enseignement fondamental, mobilité (stationnement, réaménagement de voiries, pistes cyclables, etc.), propreté publique (nettoyage des voiries), jeunesse, sécurité (règlement de police, service de prévention, gestion de la police locale), environnement, urbanisme, sport, culture, action sociale (soins de santé, CPAS), économie et emploi (maison de l'Emploi).

Le 14 octobre 2018, la liste communale DéFI vous propose de changer le paysage politique forestois en accordant votre **confiance à une liste de 37 candidats qui partagent des valeurs positives, qui veulent travailler avec enthousiasme et honnêteté pour le bien commun, dans une commune apaisée et dans le respect de chacun**. C'est déjà tout le sens de l'engagement de nos actuels mandataires.

Rendez-vous donc dans l'isoloir le 14 octobre prochain pour relever ensemble de nouveaux défis pour Forest.



Chères Forestoises, Chers Forestois,

En 2012, DéFI est entré dans la majorité communale de Forest. Voilà bientôt six ans que j'exerce avec passion, grâce à votre confiance et à votre soutien, le mandat d'Echevin de la propreté, des travaux publics, de l'informatique, du site internet et de la participation citoyenne.

Avec les autres mandataires de la liste DéFI, et grâce à la bonne collaboration instaurée avec mes collègues bourgmestre et échevins, j'ai travaillé au développement de projets passionnants, pris à bras le corps des projets difficiles voire conflictuels, et j'ai mis un point d'honneur à rester proche de vous.

Ces six dernières années, un certain nombre de propositions de notre programme communal précédent ont abouti. Vous aurez l'occasion de consulter notre bilan. Et c'est parce qu'il reste encore du travail à réaliser pour Forest et pour ses habitants, que DéFI veut peser davantage au sein du Conseil communal et du Collège pour imprimer encore plus sa marque et concrétiser d'importants projets.

Notre programme résulte de nombreux échanges, rencontres et consultations ces dernières années avec les habitants, les comités de quartier et les commerçants.

Pour cette campagne électorale, deux propositions concrètes - qui n'ont pas pu aboutir au sein de la majorité sortante - tiennent particulièrement à cœur à DéFI : la **diminution des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques** et la mise en place d'une **politique de stationnement au bénéfice des Forestois**, en réglant en particulier la situation autour de Forest National. Il s'agit de créer plus de justice fiscale et d'en finir avec une source de stress qui affecte depuis trop longtemps la vie des riverains.

**Au-delà de ces deux propositions, notre programme pour la mandature 2018-2024 se décline autour de CINQ AXES majeurs :**

1. **FOREST garante de la citoyenneté, de la démocratie et de la bonne gouvernance**
2. **FOREST volontaire pour une mobilité maîtrisée**
3. **FOREST ambitieuse pour son environnement et son cadre de vie**
4. **FOREST ouverte et attentive à tous les citoyens**
5. **FOREST plus conviviale et plus sûre**

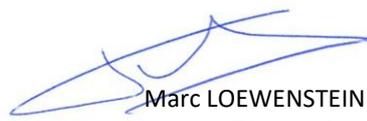
Au fil de ce document, je vous invite à découvrir notre programme, notre bilan et nos engagements fondamentaux pour la prochaine mandature.

Nous serons 37 candidates et candidats, issus de DéFI ou de la société civile, à porter ensemble ce programme et à partager des valeurs citoyennes. Notre liste représentera Forest dans sa belle diversité, parce que chacun et chacune y apporteront leur expérience de vie, leur parcours et leurs aspirations. Nous vous promettons de respecter de manière scrupuleuse les règles d'éthique, de transparence et de bonne gouvernance. Nous défendrons le principe de laïcité de l'Etat, qui permet le respect de chacun et de chacune et constitue une condition essentielle de la cohésion sociale. **À la méfiance, à l'affrontement et au rejet, nous préférons une société réconciliée et de la reconnaissance.**

**Nous voulons** que Forest continue sur sa lancée et qu'elle devienne plus attractive, qu'elle soit encore plus moderne et toujours tournée vers l'avenir. **Nous voulons** que son patrimoine soit mieux mis en valeur. **Nous voulons** aussi une commune qui protège ses habitants quand ils sont isolés ou précarisés.

**Chez DéFI, les mandats politiques appartiennent aux électeurs, pas à celles et ceux qui les exercent.** C'est aussi cela, la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance.

Ce 14 octobre, nous aurons besoin de l'appui des Forestoises et des Forestois.  
**Avançons ensemble !**

  
Marc LOEWENSTEIN  
Tête de liste



# TABLE DES MATIERES

<b>I. LE PROGRAMME</b> .....	p. 5
<b>1. Une commune garante de la citoyenneté, de la démocratie et de la bonne gouvernance</b> .....	p. 5
La gouvernance	
Le service à la population	
Les finances	
La participation citoyenne	
Le personnel communal	
<b>2. Une commune volontaire pour une mobilité maîtrisée</b> .....	p. 9
Les actions transversales	
Le stationnement	
Les infrastructures	
Les transports publics	
La multimodalité	
<b>3. Une commune ambitieuse pour son environnement et son cadre de vie</b> .....	p. 12
L'environnement, l'eau et l'énergie	
La propreté et la gestion des déchets	
Les espaces verts, les plantations et les espaces récréatifs	
L'aménagement de l'espace publics et les chantiers	
La lutte contre les nuisances	
<b>4. Une commune ouverte et attentive pour tous ses citoyens</b> .....	p. 16
<b>4.1 L'accueil de la petite enfance et les écoles</b>	
Pour les enfants	
Pour les équipes éducatives	
Pour les parents	
Pour les bâtiments scolaires	
<b>4.2 L'action sociale et le soutien aux personnes fragilisées</b>	
Pour le CPAS et son administration	
Pour l'aide aux personnes	
Pour les seniors	
Pour les personnes en situation de handicap	
<b>4.3 Le logement</b>	
<b>4.4 L'emploi, l'économie locale et les commerces</b>	
Pour les commerces et l'économie locale	
Pour l'emploi	
<b>4.5 Les sports</b>	
<b>4.6 La culture</b>	
<b>5. FOREST plus conviviale et plus sûre</b> .....	p. 27
La sécurité routière et les incivilités	
La police	
La prévention	
<b>II. LE BILAN</b> .....	p. 31
<b>1. La propreté</b>	
<b>2. Les travaux publics</b>	
<b>3. L'informatique</b>	
<b>4. La participation citoyenne</b>	
<b>III. LES ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DES CANDIDATS DÉFI DE FOREST</b> .....	p. 33
<b>IV. LA LISTE DES CANDIDATS</b> .....	p. 35

## I. LE PROGRAMME

### 1. Une commune garante de la citoyenneté, de la démocratie et de la bonne gouvernance

La démocratie est le bouclier qui protège et consacre les devoirs et les droits des citoyens, notamment leur liberté de s'engager dans la vie associative et politique. Pour que cette démocratie reste une réalité locale tangible, elle doit assurer par la transparence des décisions communales, la participation citoyenne et l'obligation pour les mandataires de rendre des comptes. Cela passe aussi par un modèle de société basé sur la laïcité de l'Etat, modèle qui protège nos choix de vie les plus personnels et le respect des diversités dans la conduite des politiques communales. Ces dernières doivent quant à elles être mises en œuvre par une administration moderne, efficace et offrant un service adapté à toutes et tous.

Le citoyen se plaint d'**être trop souvent éloigné des décisions politiques**. Cette distance entre société civile et monde politique peut conduire à l'indifférence, au cynisme, voire à des tentations extrémistes. Il est dès lors essentiel d'associer au mieux le citoyen à la prise de décisions politiques.

Mais comment associer le citoyen à la décision politique?

Il faut tout d'abord **susciter l'envie** de s'investir, de s'engager, en donnant aux citoyens les clés pour comprendre le fonctionnement communal. C'est en ce sens que **DÉFI a souhaité ouvrir ses listes à des candidats issus de la société civile**.

Par ailleurs, la **participation citoyenne** doit davantage encore se développer afin de permettre aux citoyens de s'exprimer, de proposer, mais aussi aux élus de **rendre des comptes** en dehors des périodes d'élections auprès de leurs électrices et électeurs.

Il faut également veiller à **améliorer l'accueil des citoyens** au sein de la commune et des diverses administrations. Enfin, les outils de communication de la commune (journal communal, site internet, application mobile...) doivent être exploités en ce sens.

La poursuite du développement des nouvelles technologies dans les différents domaines de la vie communale (information, enseignement, aménagement urbain...) devra **faire de Forest une « commune intelligente »** pleinement ancrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour garantir la **cohésion entre les citoyens**, en particulier à Forest où l'on clive trop souvent « le haut » et « le bas », il faut aussi donner aux citoyens des bases communes : DÉFI s'est clairement prononcé en faveur du modèle de l'interculturalisme, c'est-à-dire le partage d'un socle de valeurs partagées, transmises par l'enseignement mais aussi par une politique d'accueil individualisée. La diversité culturelle est une chance pour tous. Elle doit d'être accompagnée par l'autorité publique vers un « mieux vivre ensemble » qui respecte les origines de chacun et lui fait accepter les valeurs communes de la démocratie et de la citoyenneté.

*Garantir la cohésion de notre société est notre plus grand DÉFI.*

Cette conception de la citoyenneté est fondée sur la **laïcité de l'Etat**, laquelle protège nos libertés et, fondamentalement, nos choix de vie personnels. Elle garantit le respect de la diversité culturelle, linguistique, philosophique ou religieuse dans la conduite des politiques communales.

*La transparence, la participation citoyenne et la reddition de comptes ne relèvent pas du choix politique d'une majorité ou d'une autre. Il s'agit d'une obligation envers le citoyen.*

La religion relève strictement de la sphère privée. L'Etat, la Région, la commune, ne sont pas les ennemis des religions. **L'État, la Région, la commune n'ont pas de religion.** Dès lors, les personnes qui travaillent dans la fonction publique, lorsqu'elles sont en service, n'affichent aucun signe d'appartenance philosophique, politique ou religieuse.

Enfin, une **bonne organisation de l'administration** communale – nécessaire à la bonne gouvernance et à une utilisation efficace, économe et rationnelle des deniers publics – reste l'une de nos principales priorités.

Si, par le passé, la commune a connu des grèves et des conflits, au cours de ces six dernières années davantage de place a été faite au dialogue et à la concertation ; diverses réformes ont ainsi pu voir le jour sans tensions particulières (modifications de l'organigramme et des cadres, du règlement de travail sur plusieurs aspects : télétravail, fonctions supérieures, géolocalisation des véhicules). La désignation d'un nouveau secrétaire communal, le recrutement d'un gestionnaire des ressources humaines, la réorganisation de certains services et de leurs interactions, le lancement d'examens de promotion, la mise en place progressive des descriptifs de fonction afin de procéder à des évaluations, la réunion périodique du comité de direction élargi aux chefs de service participent à ce renouveau bien nécessaire au bon fonctionnement et à l'épanouissement des agents travaillant dans les différents services communaux.

Au niveau de l'organisation interne et de l'efficacité du travail du personnel communal, DéFI, dans le cadre de ses attributions en matière d'informatique, a pu lancer une nouvelle dynamique en **digitalisant la gestion des délibérations** du collège des bourgmestre et échevins et du conseil communal. La mise en place de **BOS (Back Office Secrétariat)** en collaboration avec le CIRB (Centre Informatique de la Région bruxelloise) a ainsi permis un gain en temps, en argent et en efficacité.

Pour DéFI, l'informatique ne doit pas être vue uniquement en tant qu'outil d'organisation interne. Elle a un impact sur le citoyen. Dans notre programme électoral de 2012, nous aspirions à ce que Forest soit **une commune moderne, bien gérée et au service de tous.** En ce sens, nous avons travaillé, avec le soutien du CIRB au développement des **nouvelles technologies** au bénéfice du citoyen.

La rénovation de l'Hôtel communal a également amené le collège à confier une mission de consultance pour mettre en place, en étroite collaboration avec le personnel communal (une cinquantaine d'agents participent au projet), une **nouvelle manière de travailler** qui devra être implémentée lors du retour de l'administration dans le bâtiment. Cela concerne tant l'accueil du citoyen que l'organisation du travail et des espaces de travail. Il faut évoluer avec son temps et profiter des atouts à notre disposition pour en tirer avantage aux bénéfices de tous.

**Les Forestois ont fait suffisamment d'efforts et méritent un retour de la part de la commune**

Certes des problèmes subsistent et **il y a encore un travail de fond à mener pour maintenir le cap, notamment au CPAS.** Ce travail de réforme devra se poursuivre sous la prochaine mandature.

Par ailleurs, dans cette période de crise où l'on demande aux citoyens de faire des efforts, chacun doit contribuer à ceux-ci et les services publics doivent être exemplaires.

Il y a 6 ans, Forest était sous plan d'assainissement régional. Elle a subi de plein fouet un montage fiscal d'Audi réduisant son précompte immobilier d'environ 2 millions €. A défaut de soutien de la Région pour compenser cette perte, le précompte immobilier a été augmenté. En contrepartie de cette augmentation qui touche tous les propriétaires, qu'ils soient forestois ou non, **DéFI souhaitait que l'on réduise les centimes additionnels à l'impôt sur les personnes physiques.** Faute d'accord du collège sur cette compensation, nous avons instauré à la place une prime équivalente à la part communale du précompte immobilier plafonnée à 750€ pour les jeunes ménages lors de l'acquisition d'un logement à Forest.

Chaque année, lors de la confection du budget, le collège fait face à des dépenses nouvelles (et nécessaires) liées aux contrats de quartier, à l'ouverture d'une nouvelle crèche, à de nouvelles obligations venant du Fédéral ou de la Région, à sa participation aux dotations au CPAS et à la zone de police... La commune a, par

ailleurs, fait le choix de verser au personnel une prime de fin d'année. **A partir du moment où la commune fait tous ces efforts, pourquoi n'en ferait-elle pas davantage pour l'ensemble de ses citoyens ?** A titre indicatif, les centimes additionnels sont aujourd'hui à 7% et rapportent annuellement (chiffres du SPF Finances 2017) 12.237.682,10€. 1% de la recette communale correspond donc à 1.748.240,30€. En faisant passer les centimes additionnels communaux de 7% à 6,7% ou à 6,5%, cela coûterait donc au budget de la commune respectivement 524.472,09€ ou 874.120,15€, mais ces montants reviendraient aux Forestois et renforceraient leur pouvoir d'achat.

*Il faut renforcer  
le pouvoir  
d'achat des  
Forestois !*

Enfin, de nouveaux projets immobiliers fleurissent à Forest. Ceux-ci accueilleront de nouveaux habitants et donc de nouvelles recettes pour la commune, argument supplémentaire pour enfin compenser cette hausse de précompte immobilier par une baisse de l'impôt sur les personnes physiques.

**Revoir les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques constitue pour DÉFI une priorité à prendre en compte dès le lendemain des élections.**

### Nos propositions :

#### La gouvernance :

- Mettre en place une **évaluation** systématique **des politiques** publiques avec des indicateurs objectifs.
- Désigner un **médiateur communal** (ombudsman) afin de garantir pleinement le respect des droits des citoyens et usagers à l'égard des services communaux.
- Poursuivre la **publication** sur le site internet communal des **rémunérations et avantages des mandataires communaux** ainsi que le cadastre des mandats communaux et para-communaux.
- Faire présenter annuellement au conseil communal les **rapports d'activités des intercommunales et asbl** communales par les mandataires y délégués par ce dernier.

#### Le service à la population :

- Développer un **plan de communication global** de la commune allant de l'identité visuelle à la communication de crise.
- Développer de **nouvelles fonctionnalités à l'application communale** (commande de documents, module de paiement, module participatif, meilleur référencement des commerces et des associations...).
- Créer une **page Facebook** et exploiter davantage les réseaux sociaux pour mieux communiquer sur les actions et services proposés par la commune.
- Développer davantage la communication autour des démarches administratives faisables par courrier électronique ou en ligne via le guichet électronique **IRISbox**.
- Prévoir, en plus du journal communal papier, une **cyberlettre** reprenant les informations utiles (nouveaux services, ordres du jour et procès-verbaux des conseils communaux, enquêtes publiques, rappel des procédures d'inscription, collecte des déchets, chantiers, festivités, agenda...).
- **Élargir les horaires d'ouverture au public** de la commune, soit en permettant la permanence du jeudi jusqu'à 20h, soit en ouvrant la commune tous les 1<sup>er</sup> samedis du mois pour mieux servir les citoyens.
- Voir le **numérique** de manière **transversale** lors du développement de toute nouvelle initiative communale.

#### Les finances :

- **Réduire sans tarder les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP).**
- Poursuivre les mesures visant à **limiter et maîtriser les dépenses de fonctionnement et de personnel.**
- Poursuivre la **recherche de subsides** en se focalisant sur les dossiers rapportant le plus pour la commune.
- Favoriser les **marchés groupés** et les **investissements entre communes** en vue de réaliser des économies d'échelles.
- Harmoniser et, le cas échéant, revoir le coût de la délivrance des **documents administratifs**, notamment celui des passeports.

- Recourir aux **partenariats public-privé** dans le cadre de projets de construction ou de rénovation lorsque cette technique permet de dégager une économie par rapport à d'autres formes de financements.
- Demander à l'Etat fédéral de financer de manière durable les **zones de police** par l'indexation des dotations aux zones de police sur le taux réel d'inflation ainsi que par la modification de la norme KUL afin que les communes disposent de plus de policiers.
- Demander à l'Etat fédéral de refinancer les **CPAS** en vue de couvrir les charges assumées par les CPAS mais liées aux politiques fédérales.

#### La participation citoyenne :

- Poursuivre l'organisation de **rencontres citoyennes** par quartier mis en place sous cette dernière mandature permettant aux citoyens de s'exprimer facilement et librement, et évitant le collège à faire un suivi des points abordés.
- Développer, en parallèle des réunions physiques de participation, des **outils numériques** permettant aux habitants qui le souhaitent de participer à distance.
- Développer le recours aux **budgets participatifs** comme cela a été organisé en matière de propreté.
- **Consulter les habitants lors de projets d'aménagement impactant leurs quartiers** avant le lancement des procédures administratives.

#### Le personnel communal :

- Garantir la **neutralité du service public** en interdisant aux agents assumant une mission de service public d'exprimer leurs préférences philosophiques, religieuses ou politiques, de manière directe ou indirecte, par quelque comportement, propos, manière d'agir ou signe extérieur.
- Poursuivre, en collaboration avec le personnel communal, le travail de **réorganisation interne** en vue du rapatriement futur des services dans l'Hôtel communal.
- Améliorer les **procédures de communication interne** du personnel.

## 2. Une commune volontaire pour une mobilité maîtrisée

La mobilité est un enjeu majeur et complexe pour la Région bruxelloise et pour ses communes. En gardant toujours en ligne de mire la qualité de vie de chaque Forestoise et de chaque Forestois, la politique de mobilité de la commune doit viser au bien-être des habitants. Piétons, automobilistes, navetteurs, cyclistes et usagers des transports publics doivent pouvoir circuler tranquillement, avec fluidité et en sécurité. De nouvelles mesures devront être prises au lendemain des élections, notamment la gestion du stationnement autour de Forest National.

Les Forestois(es) souhaitent des **solutions aux problèmes d'embouteillages, plus de places de stationnement, des transports en commun en nombre suffisant**, à fréquences régulières, des **itinéraires et des infrastructures bien sécurisés pour les pour cyclistes et les piétons**.

Les politiques de mobilité constituent un outil essentiel en matière de **développement local** : dynamisation des quartiers, création d'espaces de convivialité pour tous les usagers, amélioration de l'accès aux commerces...

La mobilité est un **enjeu crucial pour la qualité de vie** de chaque habitant de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est aussi un enjeu complexe, puisqu'en matière de mobilité, les **compétences** sont **partagées** entre la Région et les communes. Ces dernières années, la Région impose des lignes directrices que les communes doivent respecter (ex : fermetures de voiries, sens uniques... réalisés dans le cadre des itinéraires cyclistes régionaux avec des conséquences sur les quartiers voisins).

En matière de **stationnement**, Forest doit respecter l'ordonnance et les arrêtés d'exécution. Sous la précédente mandature (2006-2012), l'ancienne majorité (PS-Ecolo) avait décidé d'instaurer un stationnement payant partout à Forest (zones rouges et vertes). Si DÉFI privilégiait, et privilégie toujours, la zone bleue (gratuite mais limitée à deux heures sauf pour les riverains) dans les quartiers résidentiels, le coût du système mis en place (investissement dans les horodateurs...) et les modifications annoncées par la Région nécessitaient d'attendre pour ne pas faire subir des modifications successives et significatives aux riverains. Dès lors que les nouvelles règles régionales sont en vigueur, il appartient à la commune d'adapter son règlement et saisir cette opportunité pour revoir son système. Ce sera aussi l'occasion d'apporter une solution au **stationnement autour de Forest National** : une priorité pour DÉFI !

*De nouvelles mesures  
devront être prises au  
lendemain des élections,  
notamment la gestion du  
stationnement autour de  
Forest National*

Régler la mobilité à Forest doit se faire de manière **globale**. Les plans communaux de mobilité et de stationnement doivent faire l'objet d'une **large publicité et d'une véritable concertation** avec les citoyens. Les décisions doivent être prises en tenant compte des expertises des techniciens et de l'expérience et du vécu quotidien des habitants, qui sont les premiers concernés.

Pour **améliorer la qualité de vie des Forestois**, le futur plan communal de mobilité devra :

- réduire le trafic de transit,
- permettre aux habitants de sortir et rentrer chez eux,
- éviter les reports de charges sur les quartiers voisins,
- offrir de réelles alternatives à la voiture.

*La mobilité ne se résume pas à régler  
le problème des automobilistes ! Tous  
les usagers doivent être pris en  
compte et entendus.*

DÉFI veut **favoriser une mobilité où le partage de l'espace public est équitablement distribué entre les différents usagers** : conducteurs, passagers dans les transports publics, cyclistes, piétons. Le tout à la voiture ou le tout au vélo sont des impasses. Nous sommes convaincus que les Forestois sont disposés, s'ils en ont la possibilité, à opter pour des alternatives à la voiture dès lors que cette offre alternative est à leur disposition. Il ne s'agit pas de pousser

les habitants de la commune à abandonner leur voiture par des mesures contraignantes, mais plutôt d'inviter chacun(e) à opter librement pour le mode de transport le plus adéquat en fonction des circonstances.

En matière de **transports publics** ou d'**offres alternatives** à la voiture personnelle, plusieurs projets non communaux ont vu ou verront le jour. Dans le courant de l'année 2019, le nouveau **plan directeur bus** devrait être opérationnel y compris la création d'une nouvelle ligne de bus qui reliera le bas et le haut de la commune. La STIB prévoit, à moyen terme, de transformer l'axe Nord-Albert en ligne de métro. Par ailleurs, outre les stations de vélos et de voitures partagés et l'installation progressive de box-vélos, des vélos et voitures partagés sont également disponibles dans l'espace public en libre-service (*free floating*). Ce sont autant de moyens intéressants pour favoriser l'**intermodalité**.

**Enfin, les cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité.** La mise en zone 30 progressive de la commune, les pistes cyclables, les boxes-vélos, la sécurisation de certaines traversées piétonnes et de certains carrefours, les nombreuses rénovations de trottoirs réalisées ces 6 dernières années participent à cet objectif. Mais les résultats engrangés ne sont pas suffisants. Un diagnostic PAVE (Plans d'accessibilité de la voirie et de l'espace public) a été réalisé avec un bureau d'étude et la Région, il servira d'outil pour combler les lacunes encore présentes.

## Nos propositions :

### Les actions transversales :

- **Impliquer de manière systématique les riverains dans les processus décisionnels** lors des projets de réaménagements qui les concernent et motiver les décisions prises.
- **Actualiser le plan communal de mobilité** et étudier, via des **simulations**, les alternatives à la situation actuelle visant à protéger les quartiers du trafic de transit tout en permettant aux habitants de sortir et de rentrer chez eux.
- **Développer, en collaboration avec la Région, le recours aux nouvelles technologies et applications** permettant de faciliter la mobilité de chaque usager et la multimodalité (identification des emplacements de stationnement libres, des parcours cyclables sécurisés, des parcours piétons, lien avec les applications existantes (STIB, SNCB...)).
- **Intégrer la dimension « personnes à mobilité réduite » (PMR) et cheminement des poussettes** dans les politiques d'infrastructures et de voiries, notamment en collaboration avec les associations et adéquation avec le vade-mecum des PMR.

### Le stationnement :

- **Adapter notre plan communal de stationnement au bénéfice des Forestois**, au regard des nouvelles prescriptions régionales et en concertation avec les communes voisines. La Région n'autorisera plus à terme les dérogations aujourd'hui prévues à Forest, elle imposera aussi des secteurs de validité des cartes riverains alors qu'aujourd'hui un Forestois peut se garer partout à Forest. Le nouveau régime ne pourra léser les habitants. Il devra garantir un lien entre le haut et le bas de la commune et régler le **stationnement autour de Forest National et du stade Marien**. Faire cohabiter des zones payantes, des zones tampons et des zones bleues (gratuites pour tous mais limitées à deux heures pour les non-riverains) semble constituer la solution. L'analyse financière de la répartition des recettes entre les zones rouges et vertes va dans ce sens (à peine 10% des recettes en zone verte viennent des horodateurs). Cela permettrait notamment d'étendre cette zone bleue lors d'événements à Forest National ou de match de football en soirée et pousser ainsi les visiteurs à se diriger vers les parkings de dissuasion (Audi et Stalle) ou à utiliser d'autres modes de transport (SNCB, STIB, vélo...).
- **Favoriser le stationnement nocturne des riverains** en mettant à leur disposition des parkings de centres commerciaux, d'entreprises mais également les emplacements de stationnement vides des immeubles de logements sociaux<sup>1</sup>.
- **Compenser hors-voirie, la suppression de places de stationnement en voirie** : s'il est important de disposer d'un espace public convivial et veiller à diminuer les emplacements de stationnement en voirie, il

---

<sup>1</sup> Au 31/12/2016, il avait à Forest 185 emplacements (couverts) dans les logements sociaux avec un taux d'occupation de 46,4% (86 emplacements). Entretemps, une dynamique a été lancée pour les louer aux riverains.

faut aussi tenir compte de la rareté du stationnement et favoriser le stationnement des riverains. Nous devons rester pragmatiques et pas dogmatiques. C'est en ce sens qu'il faudra veiller à proposer des alternatives au stationnement supprimé en voirie.

- **Prévoir dans les autorisations données à des organisateurs d'événements** prévus sur le territoire de la commune, selon leur importance, un ou plusieurs **emplacements pour les personnes à mobilité réduite**.
- **Doter les agents qui contrôlent le stationnement du pouvoir de verbaliser le stationnement sauvage ou illicite**. Il n'est pas juste qu'un automobiliste ayant dépassé de quelques minutes seulement son temps de stationnement sur une place autorisée doive payer une redevance pour alimentation insuffisante de l'horodateur, alors que son voisin garé le long d'une oreille de trottoir n'est pas inquiété.
- **Réaliser un cadastre** des propriétés communales afin d'identifier les sites où l'on pourrait proposer du **stationnement sécurisé pour les vélos**.
- **Poursuivre**, en collaboration avec Parking.brussels, **le développement de boîtes-vélos** sécurisés en veillant à ne pas les installer sur des emplacements de stationnement et à les déployer dans tous les quartiers.

### Les infrastructures :

- **Etendre le réseau de pistes cyclables sécurisées**.
- **Veiller**, comme ce fut le cas ces dernières années, à **maintenir accessibles les voiries** en cas de gel ou lors des chutes de neige en prévoyant les moyens nécessaires (hommes mobilisés, matériel roulant, sel).
- **Poursuivre le développement du projet de valorisation des talus des chemins de fer** au bénéfice des cyclistes et piétons.

### Les transports publics :

- **Améliorer la concertation et la prise en compte des spécificités de la commune par les opérateurs des transports publics** lors des modifications qu'ils proposent ; le charroi utilisé doit être adapté au bâti et ne pas générer de nouvelles nuisances.
- **Promouvoir**, en concertation avec la STIB et la SNCB, des **liaisons plus directes** vers le centre-ville et les universités, à **augmenter les fréquences** et à améliorer encore la **mobilité nocturne**.
- **Poursuivre la rénovation des rails de tram et le remplacement du charroi** afin de réduire les nuisances sonores et vibrations subies par les riverains.
- **Inviter la STIB**, dans l'attente de passer au 100% électrique, à étudier, avec les autres niveaux de pouvoirs, le recours à des **carburants plus propres** que le diesel (ex : Gas To Liquid (GTL)).
- **Enjoindre la SNCB** à rénover et à sécuriser les gares forestoises.

### La multimodalité :

- **Etudier la possibilité de faire circuler une navette électrique forestoise** circulant entre le haut et le bas de la commune, via les parcs de Forest et Duden, accessible aux piétons, cyclistes et poussettes, et financée publiquement, via un partenariat public-privé ou du sponsoring.
- **Mettre en place pour les Forestois une prime à l'achat** (personnel) d'un **vélo** à assistance **électrique** ou d'un kit d'adaptation électrique à installer sur un vélo. Cette prime sera équivalente à 20% de la valeur d'achat du vélo ou du kit, avec un plafond à 200€.
- **Installer des « cartes piéton »** aux arrêts de transports publics permettant de se situer et d'évaluer les temps de parcours à pied.
- **Encourager la mobilité partagée** (*carsharing, bikesharing, carpool,...*) via notamment la création de « Mobipoints » regroupant, à proximité d'un arrêt de transport public, des places de stationnement pour l'autopartage, des parkings vélos, mais aussi notamment une borne de recharge pour les voitures électriques ou encore une pompe à vélo.

### 3. Une commune ambitieuse pour son environnement et son cadre de vie

La lutte contre les incivilités, la coordination de l'entretien des espaces publics... étaient nos priorités sous cette mandature. Les décisions prises par la majorité communale sortante auront permis d'améliorer une situation restée trop longtemps chaotique. Nous voulons continuer à améliorer le cadre de vie forestois et à mener une politique environnementale locale à la hauteur des grands défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. Nous avons envie de faire plus pour améliorer votre confort quotidien, pour préserver votre santé, pour restaurer l'attractivité de Forest. Nous voulons une commune dans laquelle il fait bon vivre, encore plus verte, encore plus solidaire, encore plus belle et respectée.

**Chaque Forestois aspire à un quartier verdurisé, respirable et propre, dans lequel il est agréable, pour toutes les générations, de se promener et se divertir.**

Que cela soit au niveau fédéral ou au niveau régional, **DéFI a toujours défendu une politique environnementale ambitieuse** (éco-fiscalité, efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures, tri sélectif des déchets, normes GSM renforcées, principe de précaution, mise en place des maillages vert et bleu...). Il est en effet important pour DéFI de veiller, lors de toute initiative, à prendre les mesures utiles à la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé des citoyens.

Pour DéFI, une **politique environnementale communale efficace**, susceptible de produire des résultats tangibles, doit nécessairement prendre la forme d'une **mutation pragmatique** basée sur des **actions dynamiques et volontaristes**. Nul besoin d'attendre des initiatives incertaines ou épisodiques d'organisations internationales, de l'Europe, de l'Etat fédéral ou des régions. L'environnement et la qualité de vie des Forestois ne doivent pas attendre et peuvent être améliorés par la seule action de la commune.

Cette politique locale doit se déployer sur **4 axes** :

- les mesures visant à combattre et limiter les **risques environnementaux** identifiés (pollution de l'air de diverses origines (y compris aérienne), pollutions sonores,...),
- l'optimisation des techniques de **collectes sélectives** (tris, récupération et réutilisation, recyclages, réparations...),
- le développement d'une politique locale de l'**énergie** (basée à la fois sur les économies de consommation d'énergie tant des institutions publique locales (un travail important a déjà été réalisé entre 2012 et 2018) que des particuliers (amélioration des performances énergétiques,...) et sur la reconquête progressive d'une autonomie de production d'énergie, génératrice d'économie de dépenses et de sécurité d'approvisionnement) et,
- **l'information et la sensibilisation de la population** aux enjeux environnementaux avec l'objectif de recueillir le soutien, l'adhésion et la participation des habitants.

Par ailleurs, compte tenu de la croissance démographique que connaît Forest, l'un des enjeux majeurs sera d'offrir à tous ce cadre de vie respectueux de l'environnement, tout en faisant face aux impératifs de développement de nouvelles infrastructures collectives (transports, écoles, crèches, voiries, logements, commerces, espaces verts...).

***Propreté, rénovations de trottoirs, participation citoyenne... que de changements concrets depuis 2012. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin !***

Etre ambitieux pour préserver son cadre de vie, c'est également se soucier de l'état des **voiries** et des **trottoirs** et veiller à ce que l'**éclairage public** soit optimal, sécurisant, performant énergétiquement et adapté.

Il est aussi de la **responsabilité de la commune, avec la participation des habitants**, de maintenir propres les rues, les espaces verts et les plaines de jeux.

Au niveau **urbanistique**, il est important de maintenir une commune à taille humaine, protéger et mettre en valeur le **patrimoine**, veiller à une mixité de fonction ou encore veiller à ce que des équipements collectifs accompagnent les nouveaux projets. La commune doit également porter une attention particulière à

**l'embellissement des façades** – en supprimant les antennes paraboliques, les enseignes obsolètes et en harmonisant les devantures de commerces – et aux **chancres**.

Depuis 2013, DéFI a œuvré à l'amélioration de la propreté en **luttant contre les incivilités** : environ **1.000 PV par an** ont été dressés. Depuis 2018, des **caméras mobiles** sont en cours de déploiement pour lutter encore plus activement contre les inciviques.

Autre priorité de DéFI : planifier et coordonner l'entretien des espaces publics. Depuis 2013, le service des travaux a été réorganisé et c'est sur des **services compétents** (ouvriers, ingénieurs, architectes, cellule marchés publics,...) que le Collège a pu compter pour mener à bien ses **projets ambitieux** (rénovation des parcs Duden, Jupiter et de Forest, de l'Abbaye et de son parc, futur pôle culturel, et, bien sûr, la rénovation du centre civique de la commune et de son Hôtel communal).

## Nos propositions :

### L'environnement, l'eau et l'énergie :

- Poursuivre les aménagements et investissements **économiseurs d'énergie dans tous les bâtiments publics communaux**, crèches, écoles, centres sportifs...
- Etablir un cadastre des surfaces de toiture des bâtiments communaux, industriels et de bureaux et, selon une gradation des structures porteuses, installer progressivement des **toitures vertes ou productives d'énergie** (panneaux solaires, photovoltaïques...).
- Etudier la faisabilité d'introduire des dispositions particulières en matière d'urbanisme pour le **choix de certains matériaux** (bétons bio, choix (dans un menu) de fonction environnementale comprise dans les toitures nouvelles ou rénovées).
- **Promouvoir les bonnes pratiques** en matière d'économies d'énergie auprès de la **population** (isolation, vannes thermostatiques, chaudières à haut rendement...).
- Poursuivre le soutien des particuliers dans l'**utilisation rationnelle de l'énergie**.
- **Améliorer la qualité de l'air**, en particulier **dans les écoles**, en objectivant la situation dans chaque bâtiment scolaire et en promouvant les bonnes pratiques à l'extérieur (ex : demander aux parents attendant leurs enfants de couper le moteur,...).
- Favoriser le développement de l'**économie circulaire et collaborative**.
- Renforcer le **maillage bleu** en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles.
- Assurer, notamment lors des projets de réaménagements de voirie, une **gestion séparée des eaux de surface** afin de décharger nos égouts et répondre aux problèmes d'inondations.
- Soutenir les **circuits courts en matière d'alimentation** (groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés ou aux systèmes de commande en ligne de produits locaux ou bio,...).
- Encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de **compostage et des potagers collectifs**.
- Favoriser l'installation de **bornes de rechargement** pour véhicules électriques / gaz naturel.
- Intégrer dans la carte « Autour de moi » de l'application mobile de Forest tous les services de proximité et les ressources utiles de son quartier en matière de développement durable.

### La propreté et la gestion des déchets :

- **Poursuivre les politiques menées et les services mis en place** sous la mandature 2013-2018.
- Développer davantage les **actions de sensibilisation** dans les **écoles** et à destination des **nouveaux habitants** via des outils compréhensibles de tous.
- **Poursuivre la politique de répression et la tolérance zéro** actuellement menée en **adaptant les actions aux différentes incivilités** (déchets de chantier, sacs ménagers sortis systématiquement en dehors des heures, déchets ménagers dans les corbeilles publiques, déjections canines, mégots, dépôts clandestins autour des bulles à verre et corbeilles publiques...).
- **Développer le réseau de caméras mobiles** afin de lutter contre les incivilités aux différents points noirs de la commune à toute heure.
- **Développer**, selon un planning annuel, dans différents quartiers, les **opérations de grand nettoyage**, comprenant le balayage et le nettoisement des trottoirs, pieds d'arbre et de la chaussée, le nettoyage des

tags, l'enlèvement des encombrants, le curitage des avaloirs, la remise à niveau des zones en dolomie, l'entretien du mobilier urbain (potelets, barrières, corbeilles publiques, bancs, panneaux de signalisation...).

- **Renforcer** progressivement l'équipe du samedi et développer la collaboration entre les services propreté et plantations afin d'améliorer encore la **propreté des voiries et espaces verts durant les weekends** notamment.
- Etudier la possibilité d'équiper les **poubelles publiques** existantes de **système intelligent** permettant de connaître leur taux de remplissage et intervenir avant qu'elles ne débordent.
- Poursuivre, en collaboration avec Bruxelles Propreté et les Petits Riens, l'**enfouissement des bulles à verre et à vêtements**, mieux adapté au paysage urbain, générant moins de nuisances sonores et de dépôts clandestins.
- Poursuivre, en collaboration avec les « Petits Riens », là où elles ne peuvent être enterrées, l'installation de **bulles à vêtements dotées de système anti-vol** afin de ne plus voir celles-ci vidées de leur contenu.
- Mettre en place un service de **collecte des sacs ménagers des vacanciers** selon une procédure et des conditions à établir (rendez-vous, nombre d'interventions et périodes limités...) lorsque ceux-ci ne partent pas le jour de la collecte.
- Généraliser le **tri sélectif** lors de l'organisation d'événements festifs et sportifs organisés sur le territoire de la commune.
- Inviter la Région (Bruxelles Environnement et Bruxelles Propreté) à développer un système de **consigne pour les canettes**, ce qui ferait disparaître ce type de déchet de l'espace public.
- **Favoriser** les initiatives locales visant à **lutter contre le gaspillage alimentaire** (ex: mise à disposition d'associations d'aide aux personnes en difficultés, frigo solidaire,...) et à réduire la production de déchets, et ce, sans produire d'autres nuisances (« donnerie/give box », « repair café », collaboration avec des systèmes de « ressourcerie »...).
- **Favoriser** la récupération de **livres usagers** en collaboration avec le tissu associatif et la bibliothèque.
- Poursuivre et développer, en collaboration avec le service culture et les contrats de quartier, les actions d'embellissement de quartier et, plus particulièrement, le recours au **Street Art** contre les façades et bornes (Sibelga, Proximus...) taguées.
- Poursuivre les **actions de participation citoyenne** afin d'impliquer les habitants dans la propreté de leur quartier (actions de nettoyage de quartier, codécision autour de nouvelles actions à mener au travers de budgets participatifs...).

### Les espaces verts, les plantations et les espaces récréatifs :

- **Entretenir** de manière efficace et coordonnée les **espaces verts** de telle sorte qu'aucun ne soit laissé à l'abandon.
- Préserver la végétation actuelle en n'abattant les **arbres** que lorsque cela est nécessaire (dangerosité, perturbation des réseaux souterrains...) et en veillant à leur remplacement par des espèces préservant le cachet de la voirie, non allergènes et adaptées à leur environnement.
- Poursuivre la **gestion différenciée** (fauchage tardif, taille douce, pré fleuri,...) **des espaces verts** communaux et encourager une politique de fleurissement et de plantation raisonnée de l'espace public (privilégier les essences indigènes...).
- Etablir un plan de verdissement des **bâtiments publics**.
- Encourager les **initiatives citoyennes** de végétalisation de l'espace public via un soutien logistique, voir financier de la commune (appels à projets, budget participatif).
- Prendre en considération l'aspect récolte des **eaux de pluie** lors de toute nouvelle plantation.
- Poursuivre le développement du réseau de **promenades vertes** et réhabiliter des **espaces verts de quartier**.
- **Poursuivre les grands projets** lancés sous cette mandature, à savoir notamment :
  - la rénovation de l'Abbaye de Forest et de ses abords,
  - le développement d'un espace vert à l'arrière du Brass et du Wiels,
  - la création d'une ouverture sous le chemin de fer entre Divercity et l'arrière du Wiels afin de favoriser le parcours sécurisé des piétons et cyclistes,
  - la rénovation des parcs de Forest, Jupiter et Duden, et l'installation de plaines de jeux accessibles à tous les enfants.
- Prévoir lors des projets de rénovation des parcs :
  - un **éclairage adapté et sécurisant**,

- un parcours jogging balisé intégré aux 3 parcs.
- Poursuivre, en collaboration avec la Région, le **développement d'espaces sportifs et ludiques** (modules fitness, parcours santé...) pour les jeunes et moins jeunes dans tous les quartiers en veillant à ce qu'ils s'intègrent bien et ne créent pas de nuisances.
- Assurer l'entretien, la propreté et la sécurité des **plaines de jeux** et **équipements sportifs** de proximité existants.
- Prévoir dans certains espaces verts, des horaires permettant aux **chiens** de s'ébattre en toute **liberté** et sécurité.
- Installer progressivement des **fontaines d'eau** potable à proximité des espaces ludiques et de rassemblement.

### L'aménagement de l'espace publics et les chantiers :

- Prévoir une **concertation** physique et numérique avec les habitants avant tout projet de rénovation globale de voirie.
- Poursuivre l'entretien et la **rénovation des voiries** (nids de poule) afin d'apporter davantage de confort tant aux automobilistes, transports publics, motards et cyclistes, qu'aux riverains.
- Poursuivre la mise en place d'**aménagement de sécurité** (dispositifs ralentisseurs...) en veillant à préserver au maximum le stationnement ainsi que la tranquillité des habitants des maisons mitoyennes.
- Poursuivre la **rénovation des trottoirs** en tenant compte du diagnostic PAVE, mettre en place une procédure de screening de tous les trottoirs communaux et y planifier les **petites réparations**.
- Tenir compte pour toute rénovation ou nouvel aménagement de voirie de leur accessibilité aux **personnes à mobilité réduite**.
- Poursuivre l'uniformisation et l'implantation efficace du **mobilier urbain** (poubelles, plots, abribus...).
- Poursuivre, en concertation avec Sibelga, un **plan Lumière** cohérent et durable qui mette en valeur le patrimoine communal et participe à la création d'un sentiment de sécurité tout en diminuant globalement la consommation d'énergie.
- Poursuivre le travail de **rationalisation de la signalisation** routière.
- Travailler avec la Région (plateforme de coordination des chantiers OSIRIS) à l'**ouverture au public de certaines informations** pratiques liées à des chantiers accessibles via un système de géolocalisation sur un site internet ou une application mobile.
- **Améliorer l'information sur les panneaux d'interdiction de stationnement** en y intégrant davantage d'éléments sur les horaires et la nature des chantiers.
- Veiller, lors de chaque chantier en voirie, à la diffusion d'une **information** quant à la nature, la durée et le chef du chantier, en précisant un point de contact.
- Veiller, notamment auprès des entreprises privées, à ce que les **panneaux d'interdiction** de stationnement ne soient placés que pour le **temps nécessaire à l'exécution d'un chantier**.

### La lutte contre les nuisances :

- Poursuivre les contacts avec la Région bruxelloise et Bruxelles-Compost, afin de réduire, à court, moyen et long termes, les nuisances liées à l'exploitation du **centre de compostage**.
- Poursuivre les actions (notamment judiciaires) afin de **protéger les Forestois des nuisances liées au survol** de Bruxelles.
- Utiliser les moyens de communication d'urgence (sms via BE-Alert, notification via l'application mobile de Forest...) notamment afin d'informer les citoyens des périodes d'alertes liées à de fortes pluies causant des **inondations**.
- Poursuivre la collaboration avec Bruxelles Environnement et Forest National afin d'agir préventivement sur les **nuisances sonores et vibrations** que pourraient générer certains spectacles.
- Réduire les **nuisances visuelles** en voirie en sanctionnant les occupants d'habitations ayant placé des **antennes paraboliques** en façade et en les faisant enlever, en supprimant les **enseignes obsolètes** et en harmonisant les **devantures de commerces**.

## 4. Une commune ouverte et attentive pour tous ses citoyens

La commune de Forest n'échappe pas au défi démographique qui se pose en Région bruxelloise en termes d'accueil dans les écoles, de logement et d'emploi. Il faudra relever ce défi, mais aussi augmenter le bien-être des citoyens, renforcer la solidarité interpersonnelle et l'action sociale, améliorer la qualité de l'enseignement, garantir un accès à la culture, encourager la pratique des sports, garantir un logement décent, favoriser l'esprit d'entreprise, dynamiser l'économie locale... Tels sont les objectifs ambitieux que DÉFI veut poursuivre pour améliorer votre qualité de vie et votre bien-être.

### 4.1 L'accueil de la petite enfance et les écoles

La **croissance démographique** observée en Région bruxelloise touche aussi la commune de Forest. Il **faudra accueillir chaque enfant dans des conditions optimales**, ce qui implique la création de **places supplémentaires** dans nos crèches et nos écoles.

Cette mandature a été l'occasion de réaliser des **investissements importants** (en moyenne 3 millions €/an) **pour l'amélioration des conditions de travail et d'accueil dans les crèches et écoles**. Cela concerne des travaux de rénovation de toitures, de châssis, de sanitaires, d'électricité, l'installation d'un réseau internet de qualité, des études de stabilité, l'installation de dispositifs de sécurité, sans compter les petits travaux réalisés par une **équipe d'ouvriers polyvalents spécialement attachée** aux bâtiments scolaires. Par ailleurs, les réseaux informatique et de téléphonie ont été intégrés à la commune avec comme résultat une harmonisation des outils et procédures et un équipement performant au sein des équipes de direction et des classes.

A l'initiative des échevins des travaux et de l'instruction publique et en leur présence, des **réunions** associant les directions d'écoles, les associations de parents, les services des travaux et de l'instruction publique ont aussi été **organisées de manière récurrente**, deux fois par an, afin de faire le point sur l'état d'avancement de tous les dossiers liés aux travaux.

Outre les structures et places de crèches créées et à venir grâce au financement des contrats de quartier, la commune a construit une nouvelle **crèche-tampon**, rue des Familles, afin d'accueillir les enfants et le personnel des crèches en travaux.

**Au début de l'année 2018, la commune de Forest comptait 292 places réparties dans 6 crèches et 2 pré-gardiennats.** Par ailleurs, **deux grands projets de construction d'écoles communales** sont en cours : une école communale francophone sur le site du Bempt, une école néerlandophone sur le site de Divercity. Cela permettra ainsi à davantage d'enfants d'accéder à l'enseignement de qualité prodigué à Forest.

*DÉFI considère l'école  
comme le véritable moteur  
de l'intégration citoyenne.*

Enfin, DÉFI considère l'école comme le véritable moteur de l'intégration citoyenne et a à cœur de défendre un **enseignement de qualité** et de se battre pour une **gestion saine et rigoureuse** des moyens financiers qui lui sont consacrés. Nous voulons aussi inviter tous les acteurs de terrain à s'engager dans une **réflexion profonde** sur leurs pratiques et sur les enjeux de celles-ci.

## Nos propositions :

### Pour les enfants :

- **Développer ou généraliser les pratiques efficaces** relatives :
  - à l'hygiène et à la santé (repas scolaires de qualité à haute valeur environnementale et citoyenne, collations et boissons saines, lavage des mains...),
  - à l'éducation à la gestion et au respect de l'environnement (jardins pédagogiques, propreté, tri des déchets, compostage d'école ou de quartier, sensibilisation aux économies d'énergie...),
  - à l'éducation à la citoyenneté (conseils de classes et d'écoles, éducation aux médias, accès aux technologies de l'information et de la communication, devoir de mémoire, histoire des religions, initiation à la philosophie...),
  - à l'éveil aux langues,
  - au sport et aux arts (en lien avec l'académie, le service du parascolaire et le monde associatif local),
  - à la lutte contre l'échec scolaire (remédiation, logopédie, écoles de devoirs...).
- **Développer** (au sein de l'école ou via le parascolaire) **des modules de formation au codage informatique** permettant aux enfants d'appréhender et intégrer aux mieux les nouvelles technologies.
- **Intégrer dans le cursus scolaire le cours de méthodologie** pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires afin de mieux les préparer aux études secondaires.
- **Développer l'immersion linguistique** dans une école communale afin de favoriser le bilinguisme.
- **Faire de l'école un lieu d'intégration citoyenne** par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire.
- **Créer ou renforcer des projets d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les écoles et crèches communales** et confronter ainsi nos enfants à la différence et à la tolérance.
- **Ouvrir les écoles aux arts et à la culture** en associant les élèves à des initiatives telles que des ateliers théâtraux, des expositions, à l'instar des journées des métiers et des journées sportives.
- **Favoriser les initiatives de mobilité douce** pour le déplacement domicile-école.

### Pour les équipes éducatives :

- **Accroître l'animation pédagogique des équipes éducatives**, intensifier les échanges entre tous les acteurs de la vie scolaire, encourager la réflexion sur les pédagogies qui sont enseignées et développer des outils d'analyse, d'évaluation et de pilotage de l'enseignement communal forestois.
- **Accroître et professionnaliser l'aide administrative** et comptable au sein de chaque école.
- **Harmoniser davantage l'organisation et les moyens matériels et humains** à disposition de toutes les écoles communales.
- **Poursuivre la participation de la commune et des écoles au projet « Accueil temps libre » (ATL)** visant à structurer les garderies scolaires, à améliorer le cadre et les activités inhérentes à l'**accueil extrascolaire**.
- **Poursuivre et développer davantage le recours aux sources de financement** existantes (manuels et logiciels labellisés, projets « Culture et Enseignement », dispositif d'accrochage scolaire, « La culture a de la classe »,...).
- **Développer les collaborations avec les acteurs associatifs** portant des projets liés à la **mémoire**, à la **citoyenneté** ou encore à la **propreté**.
- **Poursuivre le soutien communal à l'enseignement spécialisé** afin de permettre aux équipes éducatives de disposer des meilleurs outils pour préparer les enfants à leur avenir.
- Former les équipes éducatives à la prévention et au traitement du **harcèlement scolaire**, qu'il sévisse à l'école ou sur les réseaux sociaux.

### Pour les parents :

- **Valoriser les initiatives** propres à chaque école au travers du site internet de la commune et de la page Facebook.
- **Renforcer la participation parentale à la vie scolaire** (associations de parents, conseils de participation) et bien définir les rôles des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants.
- **Poursuivre les réunions** périodiques entre associations de parents, directions d'écoles, services de l'instruction publique et des travaux afin de faire le point sur les **travaux** dans les écoles.

- **Programmer des conférences** (s'adressant aux enfants et/ou aux adultes) relatives à la sécurité sur internet, le tabac, l'alcool, les drogues, la sexualité (EVRAS),...
- **Créer des sessions en école des devoirs ou au sein même de l'école, avec des séances spéciales** (bonnes pratiques, journal de classe, horaires...) où les parents peuvent être présents et mieux comprendre les cours de leurs enfants et créer des liens avec les autres parents.
- **Encourager la création de structures d'accueil complémentaires aux crèches** via la création de haltes-garderies (organisées par la commune, le privé ou l'associatif) ou de co-accueil (regroupement de plusieurs accueillantes dans un même lieu).

#### Pour les bâtiments scolaires :

- **Poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires** afin de garantir prioritairement la sécurité des occupants, en favorisant les aménagements économiseurs d'énergie et valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela fait sens.
- **Optimiser les moyens pour l'entretien des écoles** (régisseurs, équipes de nettoyage, suivi des travaux...).
- **Répondre au défi de la croissance démographique en établissant un monitoring** permanent des places disponibles sur le territoire communal – facilement consultable par les citoyens – et en poursuivant la **création de places supplémentaires** dans les crèches et les écoles.

## 4.2 L'action sociale et le soutien aux personnes fragilisées

Depuis 2015, les effets secondaires des mesures d'exclusion des bénéficiaires d'allocation d'insertion ou de chômage prises par le gouvernement fédéral se sont fait ressentir jusque dans les communes. En conséquence, le CPAS devient un acteur majeur pour apporter l'aide aux personnes fragilisées.

Au cours de la mandature communale 2012/2018, en exécution de l'accord de majorité, DÉFI a défendu sans relâche la mise en œuvre de cet objectif. Il lui tenait par ailleurs fortement à cœur, même si cela a mené à certaines tensions, de faire **respecter les principes de bonne gouvernance** au sein de l'administration du CPAS.

*Nous voulons  
une commune  
qui soutient et  
protège.*

Entre 2012 et 2017, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration et équivalent a augmenté de 21,19%, passant de 1.808 à 2.191.

Par ailleurs, la dotation de la commune de Forest au CPAS, qui avait déjà augmenté de 66% entre 2006 et 2012, a encore progressé de 31,86% (passant de 13.651.192 € en 2012 à 18.000.000 € en 2018), ce qui représente 18% du total des dépenses communales.

Or, la commune de Forest n'appartient pas au « croissant pauvre » de la Région bruxelloise (bas de Saint-Gilles, Cureghem, Marolles, bas de Molenbeek, bas de Schaerbeek, Saint-Josse) dans lequel le nombre de ménages en allocation CPAS est 5 fois plus élevé que dans le reste de la Région. D'autre part, le revenu total net imposable médian des déclarations d'impôts est nettement en progression et supérieur à la moyenne régionale. De même, le niveau de l'indice de richesse de Forest est supérieur à la moyenne régionale.

*Chaque aide doit être  
équitable et octroyée dans  
l'esprit de la loi, sans  
soumettre aucun bénéficiaire  
à une logique d'assistanat et  
de dépendance.*

Ce constat impose une réflexion sur la **soutenabilité** dans le futur **des dépenses** exposées.

Enfin, s'il est important de relever le travail méritoire de l'administration, celui-ci a été entravé par d'importants problèmes de gestion ou encore l'absence de contrôles internes. Il sera dès lors indispensable de prévoir pour ces prochaines années une action volontariste de **réorientation des objectifs de l'institution** et de **réorganisation de l'administration**.

En ce qui concerne la politique en faveur des **seniors**, DÉFI prône le développement des services de proximité, le maintien à domicile dans la mesure du possible et la participation des aînés à la vie sociale, sportive et culturelle forestoise.

Pour ce qui concerne les maisons de repos, nous pouvons constater que le **nombre de lits** sur le territoire de Forest (institutions publiques et privées) a **considérablement augmenté** en passant de 471 (dont 180 lits MRS (maison de repos et de soins)) en 2012 à 604 (dont 304 lits MRS) en 2017.

Par ailleurs, les prévisions d'**évolution démographique** pour les tranches d'âge concernées par un accueil en MRPA (maisons de repos) ou MRS démontrent que le nombre de lits actuels (604) est d'ores et déjà supérieur à la prévision d'occupation pour la tranche d'âge 70 ans et plus, et donc, que le Val des Roses doit prioritairement mener une politique de développement de la qualité des services à destination des pensionnaires de la tranche d'âge de 80 ans et plus.

*DÉFI veut  
briser cet  
isolement.*

Au-delà des structures d'accueil, de nombreuses personnes âgées souhaitent continuer à habiter chez elles. Il est à noter que Forest compte quelques 7.400 seniors, dont 1700, soit 23%, se sentent isolés et ne sortent pas de chez eux, malgré les espaces seniors (CRPR Marconi, Divercity, Bia Bouquet, Derde Jeugd...) mis à leur disposition par la commune.

Enfin, les **personnes en situation de handicap** doivent également faire l'objet de toute notre attention, et ce, de manière transversale, avec un objectif d'**inclusion** totale.

### Nos propositions :

#### Pour le CPAS et son administration :

- Mettre en œuvre une politique de **collaboration accrue entre la commune et le CPAS** visant la réalisation d'économies d'échelle et l'organisation optimale des services.
- **Réorganiser la répartition des services** à destination sociale et de proximité **entre la commune et le CPAS**, notamment en éliminant les doubles emplois.
- **Renforcer les contrôles internes** des procédures d'octroi d'aide et de fonctionnement de l'administration du CPAS.
- **Réviser l'organigramme de l'administration et réorganiser les services**, les doter objectivement en fonction de leurs activités.
- **Recruter les cadres manquants** dans le respect des procédures légales et réglementaires.

#### Pour l'aide aux personnes :

- **Améliorer la qualité de l'accueil**, notamment par le développement d'un **guichet unique d'information** (physique et sur le site internet de la commune) permettant à chacun de recevoir une orientation ou une information claire et efficace quant aux services sociaux et aux formes d'accès aux soins de santé proposés à l'échelon communal, et prévoir une information spécifique dédiée aux jeunes (jobs étudiant, RIS, insertion socio-professionnelle...).
- **Développer les logements de transit et d'urgence** et faire respecter leur caractère temporaire.
- **Participer à la création d'un centre régional d'accueil d'urgence** pour les mineurs étrangers non accompagnés et les candidats réfugiés.
- **Créer**, à côté du système des chèques ALE, **une banque du temps** et organiser un système d'échange de services non marchands (baby-sitting, mamy-sitting, accompagnement d'enfants à l'école, aide à domicile, lecture aux malvoyants, aide à la rédaction de courrier...).
- **Relayer efficacement les actions de prévention et de sensibilisation** par la coordination sociale sur des thèmes tels que l'alcoolisme, le tabagisme, la drogue ou encore le sida.
- **Favoriser la mise en place d'un ou plusieurs frigo(s) solidaire(s)** permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire tout en permettant aux plus démunis de se nourrir.

#### Pour les seniors :

- **Développer** en coordination avec la commune **les services de proximité** nécessaires au maintien des seniors à domicile (aide et garde à domicile, appareil de télé-secours, accompagnateur social, aide à l'écriture, chèques taxis, service administratif à domicile, courses collectives...).
- **Développer une communication et une information** efficaces portant sur l'existence et le fonctionnement des services locaux, espaces seniors et activités mis à leur disposition.
- **Développer un programme de logements adaptés aux personnes âgées** (logements intergénérationnels et communautaires, appartements médicalisés ou assistés, espaces communs...).
- **Encourager les rencontres intergénérationnelles** (restaurants sociaux, initiation aux nouvelles techniques de communication, loisirs adaptés, accueil dans les associations socioculturelles, projets d'inclusion écoles et crèches...).
- **Lutter contre l'isolement des seniors** en favorisant des initiatives d'accompagnement telles que celles menées par l'asbl « Bras dessus Bras dessous ».
- Favoriser l'ouverture de **lieux de rencontre pour les personnes dépendantes** ou partiellement dépendantes et leurs proches (salon de thé ou café Alzheimer).
- Etudier l'ouverture d'un **centre de jour** au Val des Roses permettant aux personnes âgées souhaitant rester à leur domicile de ne pas se sentir isolées.
- Permettre aux personnes vivant dans les maisons de repos de pouvoir être accompagnées de leur **animal de compagnie**.
- **Optimaliser la gestion des ressources** du Val des Roses et y améliorer la **sécurité** (lutte contre les vols...).

- **Poursuivre la collaboration avec la Région bruxelloise** mettant à disposition des seniors et personnes dépendantes (sous certaines conditions) des **chèques-taxis**.

**Pour les personnes en situation de handicap :**

- **Soutenir les initiatives locales de création de logements appropriés inclusifs** visant à l'apprentissage de l'autonomie par un accompagnement personnalisé via des associations locales.
- **Développer des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales** pour les enfants en situation de handicap et, en outre, confronter nos enfants à la différence et à la tolérance.
- **Garantir l'accessibilité des nouveaux ouvrages publics** aux personnes à mobilité réduite et améliorer cette même accessibilité pour les bâtiments existants.
- **Assurer un suivi adapté des personnes en situation de handicap** en recherche d'un emploi.

### 4.3 Le logement

La pénurie de logements décents à un prix abordable et la croissance démographique font du logement un des enjeux essentiels à Bruxelles, mais aussi à Forest.

Plusieurs projets immobiliers publics (logements sociaux, Citydev) et privés ont vu le jour et continuent à se développer à Forest. Si nous sommes en ville et que des terrains sont constructibles, il reste néanmoins essentiel – **pour garantir un cadre de vie et un environnement agréables, un patrimoine de qualité et la cohésion sociale** – que ces projets ne dénaturent pas nos rues et qu’une mixité sociale soit assurée.

Si la rénovation des logements sociaux des « blocs jaunes » (chaussée de Neerstalle) est enfin en cours, DéFI regrette le développement de certains projets (régionaux) de nouvelles constructions dans des quartiers déjà précarisés alors qu’il eut été plus opportun de **mixer ces projets à du logement moyen** ou d’autres fonctions.

Cette mixité passe, par ailleurs, par le recours à l’**agence immobilière sociale** de Forest (AISF) qui voit son parc de logements accessibles à des revenus modestes grandir petit à petit.

Par ailleurs, le droit fondamental à un logement décent doit être respecté et appliqué dans notre commune. C’est ainsi qu’il y aura lieu de lutter fermement contre les **marchands de sommeil**.

Enfin, l’espace public doit être préservé de chancres. DéFI développera les moyens légaux visant à lutter contre les **immeubles inoccupés ou à l’abandon**.

#### Nos propositions :

- Favoriser le dialogue et la collaboration entre la commune et les opérateurs publics (Fonds du Logement, CityDev, SLRB...) afin que les nouveaux projets soient développés dans le souci de **préserver le cadre de vie existant et la mixité**.
- **Garantir la mixité fonctionnelle** lors de l’élaboration de nouveaux projets immobiliers et répondre aux besoins en équipements collectifs (crèches, écoles, infrastructures sportives, culturelles, commerces...).
- **Défendre**, dans le cadre du projet de **réaffectation des prisons, un projet vert** garantissant une majorité de logements moyens.
- **Assurer une maintenance efficace** dans chaque parc de logements sociaux et publics.
- **Permettre aux bénéficiaires de logements sociaux qui en ont la capacité**, de **remettre** eux-mêmes, contre remise de loyers, leur **bien en état** plutôt que d’engager systématiquement des travaux de rénovation longs et coûteux.
- **Encourager les propriétaires à passer par l’AISF** pour la gestion de leurs biens par la promotion de leur action.
- Renforcer la **lutte contre les immeubles inoccupés et/ou à l’abandon**.
- **Encourager la construction de logements intergénérationnels ou réservés à des familles monoparentales** avec des parties communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun).

#### 4.4 L'emploi, l'économie locale et les commerces

DÉFI, en charge des compétences économie et emploi au niveau régional, a lancé ou renforcé des dispositifs tels que le stage de transition, les contrats d'insertion, le *Small Business Act*, le tutorat en entreprise, la réforme de l'indemnisation des commerçants pendant les travaux, le plan de lutte contre la discrimination, la réforme de l'expansion économique ainsi que celle des groupes cibles. Toutes ces mesures participent au développement économique de la Région mais témoignent aussi des résultats encourageants en matière de diminution du chômage et de relance économique à Bruxelles.

Au niveau communal, certains **projets sont en cours** (projet de rénovation de l'Abbaye de Forest et du cœur historique de la commune (chaussée de Bruxelles, rue Van Pé, place Saint-Denis...), contrat de revitalisation urbaine commune à Forest et Saint-Gilles et contrat de quartier WIELS, rénovation de la place Albert,...) et constituent des opportunités pour développer des commerces de qualité. Leurs effets positifs se feront sentir au fur et à mesure de leurs réalisations. Cela prendra quelques années.

D'autres initiatives ont été prises pour **embellir les zones commerciales** (développement des illuminations de fin d'année, réfections de voiries, renforcement des équipes propreté...) ou pour **donner de nouvelles raisons de s'y rendre** (marché de mardi à la place Saint-Denis, marché bio du jeudi à Albert...).

*L'attractivité commerciale de Forest doit être sérieusement améliorée.*

Il faut néanmoins consacrer plus de moyens et d'**énergie** encore pour dynamiser l'offre commerciale et amener davantage de Forestois à consommer local.

Quant aux acteurs économiques, si certains se connaissent et dialoguent, nombreux sont ceux qui travaillent de manière cloisonnée. Favoriser davantage les **événements de réseautage** profiterait à tous.

Enfin, si les matières liées à l'économie et à l'emploi relèvent davantage du ressort d'autres niveaux de pouvoir, la commune a néanmoins certains leviers qu'elle peut activer, que ce soit au niveau des marchés publics ou encore de sa politique urbanistique.

#### Nos propositions :

##### **Pour les commerces et l'économie locale :**

- **Développer une politique d'enseignes intégrées** au bâti existant en veillant à une cohérence par quartier.
- **Nettoyer l'espace public des enseignes obsolètes.**
- **Encourager l'utilisation des vitrines vides** pour valoriser l'esthétique du quartier et son animation.
- **Encourager l'installation de commerces éphémères** (*pop-up stores*) dans les espaces commerciaux vides.
- **Veiller**, en concertation avec Atrium, à **assurer une mixité des commerces** dans les quartiers.
- **Organiser**, périodiquement et par noyau commercial, **des réunions de concertation** entre les commerçants et les autorités communales afin d'aborder les problèmes (taxe, stationnement, mobilité, espace public...), prévoir les solutions et les évaluer.
- **Mieux faire connaître les commerces et marchés** sur les cartes aux abords des aribus, via l'application mobile communale ou encore le journal communal.
- **Organiser des événements** visant à attirer les clients vers les commerces (journée du commerce (animations, promos, cadeaux...)).
- **Profiter du marché annuel et de la période des illuminations de fin d'année** pour créer, en collaboration avec les associations de commerçants, un **événement festif** rassemblant commerçants, clients et habitants.
- **Développer des synergies entre Forest National et les commerces locaux** afin d'orienter les spectateurs en direction des établissements à proximité.
- **Consulter les entreprises et commerces locaux lors des marchés publics** organisés par la commune, le CPAS ou tout autre organisme lié.

- **Améliorer l'accessibilité** des zones commerciales afin de permettre aux clients de s'y rendre facilement.
- **Assurer le nettoyage** régulier des voiries commerçantes, installer des **poubelles** et **cendriers** en suffisance et prévoir des tournées de vidanges régulières.
- **Poursuivre la mise en œuvre du plan lumière** afin de mettre en valeur et sécuriser les noyaux commerciaux.
- **Inciter les commerçants à éclairer leur vitrine** le soir et à choisir des **volets ajourés** qui laissent passer la lumière et évitent les tags.

#### Pour l'emploi :

- **Poursuivre les contacts avec les grands pourvoyeurs d'emplois locaux** afin d'encourager la mise à l'emploi de travailleurs forestois.
- **Organiser**, à côté des bourses de l'emploi, **des bourses du job étudiant local et du stage en entreprise** afin de permettre aux jeunes de multiplier les expériences de travail et aux entreprises de s'impliquer socialement dans la commune en offrant des stages rémunérés ou non.
- Mener des actions concrètes avec d'autres communes auprès des pouvoirs fédéral et régional afin de **privilégier le bilinguisme des services au bilinguisme des agents et adapter le niveau des connaissances linguistiques** imposées au personnel au niveau réellement nécessaire à l'exercice de ses fonctions, ceci, afin d'offrir davantage de chances aux Bruxellois(es) et, plus particulièrement, aux Forestois(es) de décrocher un emploi.

## 4.5 Les sports

Une bonne politique sportive est **bénéfique pour une commune et ses citoyens**, parce qu'elle favorise l'intégration sociale, la santé, l'éducation, la formation ou encore l'emploi et l'attractivité.

Pour DéFI, la pratique sportive doit être encouragée par les acteurs communaux tant au niveau de l'offre en matière d'**infrastructures** qu'au niveau du **coût** que représente une participation à une activité sportive.

En plus de la concession accordée au club de tennis Forest Domaine, Forest compte plusieurs infrastructures sportives mises à disposition des clubs, écoles et associations locales (Bempt, Bertelson, Petit Palais des Sports, Hall Van Volxem, Primeurs, terrains de pétanque du Bempt...).

Par ailleurs, et complémentaiement aux plaines de jeux, des infrastructures sportives de proximité, gratuites et accessibles à tous, ont été installées à divers endroits (agoraspace, trampolines, espace fitness au Bempt) et continueront à être développées. Dans le cadre de la construction de la nouvelle école francophone, la salle de gymnastique sera également un lieu accessible pour les clubs et les associations. Dans le cadre du projet du pôle Albert, des salles seront également disponibles pour les sports doux.

Enfin, la politique sportive ne peut se limiter à l'occupation des infrastructures communales ou à la mise à disposition de Forestois d'infrastructures de communes voisines (ex : piscine).

*La politique sportive va bien au-delà et doit participer à l'attractivité de la commune.*

### Nos propositions :

- **Développer une compétition interscolaire/parascolaire** (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...) afin de favoriser la cohésion, le fairplay et le dépassement de soi dans un esprit collectif.
- **Développer le parascolaire** en mettant à disposition des jeunes des dizaines d'activités sportives et culturelles à prix accessibles.
- Dans le cadre des journées scolaires blanches, **organiser des initiations au sport en partenariat** avec les écoles et la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Organiser des activités sportives/ludiques annuelles**, sponsorisées et ouvertes à tous les Forestois (jeunes, seniors, femmes, personnes en situation de handicap...) comme :
  - « **A la découverte de Forest** » : parcours d'orientation ou course à pied avec pour objectif de découvrir sa commune et son patrimoine tout en s'amusant et se dépensant,
  - « **Ça glisse à Forest** » : on profiterait du caractère vallonné de la commune et de la journée sans voiture pour organiser une compétition de caisses à savon.
- **Organiser des activités sportives à l'attention des seniors** (marche nordique, sport-santé, je cours pour ma forme).
- **Organiser des plogging** : venues de Suède, il s'agit de courses à pied lors desquelles les joggeurs sont munis d'un sac poubelle et ramassent les déchets trouvés sur leur parcours.
- **Organiser des formations relatives à l'usage du défibrillateur** avec les fédérations sportives et pour les bénévoles, entraîneurs, formateurs des clubs sportifs et membres des mouvements de jeunesse.
- **Soutenir les clubs sportifs** en leur autorisant des espaces publicitaires lors de leurs activités.
- **Poursuivre l'entretien régulier et la rénovation** des infrastructures sportives communales afin d'assurer le confort des sportifs qui les occupent.
- **Poursuivre le développement d'infrastructures sportives de rue** (agora-space, espace fitness).
- **Etudier la possibilité de créer une zone de baignade sur le site du Bempt** en s'inspirant du modèle anversois où l'un des anciens étangs du parc du château de Deurne a été transformé en étang de baignade et de deux autres adaptés en bassin de filtration biologique.
- Plaider auprès des communes voisines pour **élargir les horaires d'ouverture de leurs piscines communales** afin que davantage de personnes (dont des Forestois) puissent en profiter.
- Plaider auprès de la Région afin qu'elle finance une **nouvelle piscine régionale** sur Forest.

## 5.6 La culture

DéFI estime que le **développement culturel constitue un facteur d'attractivité des communes et est incontestablement un levier d'amélioration des conditions sociales de la population**. La commune est le premier investisseur dans les institutions culturelles proches des habitants.

C'est à partir de la culture et des communes qu'il faut défendre Bruxelles comme ville francophone et internationale, capitale de l'Europe.

A Forest, les débuts de l'asbl « Forest Centre culturel », créée en 2008, ont été laborieux. Sous cette mandature, elle s'est transformée et propose désormais des activités culturelles pour chaque public.

**Avec DéFI, la Culture a un avenir à Forest.**

La commune poursuit aussi plus que jamais son projet ambitieux de rénover l'Abbaye de Forest et son parc (projet ABY) afin que ce site devienne **LE pôle culturel** de la commune : le Centre culturel, la Bibliothèque, la Ludothèque, l'Académie de musique, des espaces polyvalents et de résidence, un espace jeunesse, des salles d'exposition, une salle de spectacle, ainsi qu'une concession Horeca y trouveront leur place.

### Nos propositions :

- **Organiser des sessions d'information sur l'histoire de Forest** en collaboration avec le Cercle d'histoire.
- **Organiser des séances de cinéma en plein air** pendant l'été (Abbaye/Place Saint-Denis, parcs...).
- Identifier plusieurs sites forestois sur lesquels développer des projets **Street Art**.
- Développer les **bibliothèques de proximité ou à domicile** afin que les personnes âgées ou à mobilité réduite puissent obtenir les livres de leur choix plus facilement.
- **Poursuivre le développement d'activités culturelles pour tous** les publics et toutes les générations.
- En attendant la concrétisation du projet de l'Abbaye, **renforcer l'offre culturelle** autour du BRASS et développer davantage sa **communication**.
- **Initier**, en collaboration avec les écoles, **les enfants à la culture** en prévoyant des activités et des créneaux horaires correspondant à leur temps libre.
- **Organiser tout au long de l'année des activités culturelles et ludiques** spécifiques pour les enfants à l'occasion de journées dédiées (Place aux enfants, Halloween...).
- **Développer des activités culturelles** (théâtre, joutes oratoires...) impliquant les **jeunes** et stimulant les **relations interculturelles** (tout en soutenant la francophonie).
- **Inciter l'ensemble des citoyens à s'approprier les lieux culturels et le patrimoine** forestois en y organisant des activités et des jeux à vocation culturelle (quizz, jeux vidéo, parcours découverte...).
- **Encourager la vie culturelle associative** en multipliant les lieux de rencontres sur le territoire de la commune (maison de jeunes, clubs seniors, espaces publics...) et en établissant des passerelles entre les initiatives émanant de différentes associations afin de faire découvrir aux habitants les diverses formes de culture développées à Forest.
- **Soutenir l'action de l'Académie de Forest** en lui permettant de développer ses activités dans les meilleures conditions.
- **Mettre davantage en valeur les opérateurs culturels forestois** et communiquer leur programmation.
- **Soutenir les artistes locaux** en mettant à leur disposition des locaux désaffectés/restaurés qui leur serviraient d'ateliers et en aidant à la diffusion de leurs œuvres dans les infrastructures communales.
- **Exploiter davantage le kiosque** de la place St Denis (concerts...).
- **Poursuivre** le projet de rénovation et de développement de l'Abbaye de Forest en **pôle culturel**.
- **Encourager l'organisation de grands évènements** à Forest qui participeront à son rayonnement régional, national, et international.

## 5. FOREST plus conviviale et plus sûre

Il faut créer une société de la confiance en rétablissant l'autorité publique. La convivialité et la sécurité concernent chaque Forestois et chaque Forestoise. Ces six dernières années, beaucoup a été réalisé, mais DéFI veut faire mieux.

La sécurité est un droit. Elle permet de mettre un terme au sentiment d'impunité d'un petit nombre et à des sentiments d'injustice et d'abandon chez beaucoup.

Il faut par ailleurs travailler à renforcer la convivialité. Sans elle, les liens se fragilisent et peuvent se casser entre les générations et entre les quartiers. Le renforcement de la convivialité dans notre commune sera un plus qui permettra aux citoyens de se rapprocher et de dépasser certains clivages.

***Vivre en sûreté chez soi, pouvoir se déplacer en ville en toute quiétude sont des droits fondamentaux.***

Dans chaque commune, les cambriolages, les trafics, les harcèlements de rue, mais aussi les excès de vitesse et les stationnements illicites et sauvages peuvent mener au ras-le-bol, au pessimisme voire au cynisme. Vivre en sûreté chez soi, pouvoir se déplacer en ville en toute quiétude, ne craindre ni pour sa sécurité ni pour celle de ses enfants, pouvoir tenir un commerce sereinement... sont des **droits fondamentaux**.

En matière de convivialité et de sécurité, il faut reconnaître la complexité de certaines situations et **ne laisser aucun quartier à l'abandon**. Nous devons apporter des **réponses multiples aux actes de délinquance et d'incivilités** qui nuisent à la vie quotidienne des habitants et à la réputation de Forest. Ces réponses passent par l'éducation, l'information, la prévention, l'intégration, des politiques de proximité, l'aménagement adapté à l'espace public, mais aussi et surtout par **une présence policière effective sur le terrain**.

Avec Saint-Gilles et Anderlecht, la commune de Forest fait partie de la zone de police du Midi. Entre la menace terroriste – qui a détourné les policiers communaux de leurs missions de routine –, la présence de trois prisons (Saint-Gilles, Forest et Berkendael) et de deux grands clubs de football (RSC Anderlecht et RU Saint-Gilloise), ou encore de la grande salle de concert de Forest National, **la zone de police du Midi a besoin d'une attention et des moyens humains particuliers**.

**La quiétude des quartiers et de leurs habitants passent aussi par un renforcement des moyens en matière de sécurité routière**. On devrait pouvoir traverser sa rue ou sortir de son garage sans craindre l'accident. On devrait pouvoir déposer ses enfants à l'école puis aller à son travail à vélo sans stress. La commune de Forest généralise progressivement la zone 30 sur ses voiries communales, tout en laissant la plupart des axes régionaux à 50km/h. Les limitations de vitesse doivent y être respectées et les quartiers résidentiels protégés. **En plus des détecteurs de vitesse acquis sous cette mandature, il faudra s'assurer de disposer de davantage de matériel de contrôle des vitesses de la part de la zone de police et de la Région bruxelloise**.

**Depuis 2012, les statistiques de la Police fédérale pour la criminalité à Forest indiquent une diminution globale du nombre total de délits enregistrés**. Entre 2012 et 2016, on est passé de 5.530 à 4.837 délits constatés. Si les statistiques semblent démontrer une baisse de la criminalité et de la délinquance dans notre commune, chaque délit commis est un délit de trop pour les victimes. **Il faudra donc poursuivre les efforts consentis** (création de la brigade « Silva » spécialement affectée à Forest, d'une cellule sanction administrative, réorganisation du service prévention...) **et augmenter encore les moyens pour garantir la sécurité des citoyens et des commerçants, lutter contre l'incivisme et ôter tout sentiment d'impunité aux délinquants**.

**La convivialité est également essentielle dans la vie de tous les jours. Loin d'être dépassée, elle est une manifestation positive du respect mutuel**. Elle ne se décrète pas, mais elle est nécessaire pour créer un état d'esprit positif.

**Et si on faisait de Forest une commune enviable pour sa convivialité ?** Pour y arriver, nous multiplierons les activités culturelles, sportives et intergénérationnelles. Nous souhaitons aussi que les Forestoises et les Forestois découvrent ou redécouvrent ensemble leur commune, grâce à des promenades thématiques et régulières. Nous avons la conviction que la construction de liens conviviaux plus forts nous rendra plus solidaires et participera à la bonne image de Forest.

## Nos propositions :

### La prévention :

- **Améliorer le déploiement effectif des agents de prévention sur le terrain** pour répondre aux besoins de la population (horaires variables, rapports d'activités, présence dans les parcs, les plaines de jeux...).
- **Prévenir les cambriolages** en menant des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des publics cibles.
- **Soutenir l'installation et l'entretien d'un système de télé-police pour les professions à risque** (médecins, pharmaciens et commerçants).
- **Mobiliser des agents de police, agents constatateurs communaux et gardiens de la paix en suffisance** lors de grands événements, notamment les concerts à **Forest National**, afin de lutter efficacement contre les incivilités et les stationnements sauvages.
- **Exiger de l'État fédéral qu'il organise le cadre et accorde un statut aux agents de prévention** (gardiens de la paix) afin d'améliorer l'efficacité des agents et de pérenniser la fonction.
- **Associer et soutenir les acteurs associatifs** qui s'investissent dans le secteur de la prévention.
- **Améliorer la dynamique et la collaboration entre les différents acteurs de la cohésion sociale** afin de ne pas s'éparpiller et développer des actions ciblées sur certaines problématiques.
- Inviter le service de la prévention à **davantage lutter contre le harcèlement de rue**.
- **Soutenir les initiatives développant l'interculturalisme et l'ouverture plutôt que le communautarisme et le repli**. Il s'agit notamment d'organiser des activités culturelles, sportives, inter-quartiers et intergénérationnels, des promenades thématiques – en collaboration avec le Cercle d'histoire – pour mieux connaître sa commune...
- **Soutenir la vie locale et les activités de quartiers** en publiant sur le site internet communal les aides qui peuvent être apportées (barrières Nadar, affiches...).

### La police :

- **Garantir la qualité de l'accueil et de l'écoute** dans les commissariats de police et faire respecter l'obligation d'acter les plaintes déposées, avec une attention particulière pour les femmes victimes de violences (harcèlement de rue, violences conjugales, viol...).
- **Développer le système de caméras de surveillance**, les adapter aux besoins de sécurité et garantir une exploitation et un partage efficace des images recueillies (police, STIB, SNCB...).
- **Décharger la police de certaines tâches administratives** afin qu'elle remplisse ses missions de proximité.
- **Mobiliser davantage de patrouilles pédestres, cyclistes et canines** tant dans les rues que dans les parcs et plaines de jeux.
- **Spécialiser la tâche d'agent de quartier** par le renforcement de la collaboration entre les antennes de proximité (SILVA) et les services communaux de la prévention (décrochage scolaires...).
- **Améliorer la lutte contre les trafics de drogue** en prévoyant des rondes dans les zones propices à ce type de pratiques (espaces publics et verts reculés, entrées de certains immeubles...).
- **Améliorer le délai d'intervention** des patrouilles de police (téléphone, télé-police, applications mobiles...)
- **Généraliser le port de bodycams**.
- **Développer au sein de la zone Midi des Job day's** afin d'intéresser plus de Bruxellois à une carrière dans les services de police.
- Obtenir du pouvoir fédéral une augmentation des moyens humains pour **élargir le cadre opérationnel** des zones de police afin d'offrir à nos habitants une réelle police de proximité en phase avec ses spécificités locales (stade de football, prisons, Forest National...).
- **Obtenir du pouvoir fédéral** de libérer la police zonale de l'obligation de suppléer les gardiens de prison en cas de grève.
- Présenter annuellement au conseil communal un **rapport sur la sécurité** de la commune et les principaux dossiers gérés par la zone de police.

### La sécurité routière et les incivilités :

- **Augmenter le nombre de panneaux annonceurs de vitesse** (☺ ☹).
- Plaider auprès de la zone Midi et de la Région pour **disposer plus souvent du matériel de contrôle de vitesse** (Lidar...).
- **Inviter la Région bruxelloise à utiliser les caméras** déployées initialement pour la zone de basses émissions pour les contrôles de vitesse.

- **Poursuivre la généralisation de la zone 30** avec des exceptions à 50km/h sur les voiries régionales.
- **Poursuivre la sécurisation des abords d'écoles** et des **lieux accessibles au public** pour une signalisation et un aménagement adaptés.
- **Poursuivre la lutte contre les (petites) incivilités et sanctionner davantage le stationnement illicite des véhicules non autorisés** (camions, autobus, gros utilitaires, camionnettes ventouses...) dans les zones résidentielles et les nuisances qu'il génère (empiètement sur le trottoir ou la voirie, réduction de la visibilité...) en formant davantage d'agents et en les dotant du pouvoir de verbaliser.
- **Sanctionner de manière systématique**, particulièrement lors de spectacles, le **stationnement sauvage** et gênant pour les riverains.
- **Développer le recours aux travaux d'intérêts généraux** en guise de sanctions administratives pour les jeunes et les inciviques insolubles.
- **Développer des actions de prévention à la sécurité routière** et, plus particulièrement, des formations pour les **adultes**, conducteurs de scooters (25cc, 50cc, 125cc), de pedelec ou encore de trottinettes et vélos électriques.
- **Développer des actions de sensibilisation à la conduite sécurisée du vélo** à destination des **enfants**.



## II. LE BILAN

### 1. La propreté

- ✓ Un service gratuit de **détagage** (quelques 1.000 immeubles traités et 7.500 tags enlevés, intervention d'initiative de la commune en cas de défaillance d'un propriétaire et dans l'optique de détaguer une voirie entière).
- ✓ Embellissement des **bornes électriques** par les habitants, écoles et artistes.
- ✓ Faculté pour les habitants d'utiliser des **poubelles rigides** pour protéger les sacs éventrés par les animaux et distribution gratuite de poubelles rigides pour déchets organiques.
- ✓ **Installation de 40 distributeurs de sacs à déjections canines.**
- ✓ Messages de sensibilisation sur les **trottoirs** contre les déjections canines (en cours de réalisation).
- ✓ Campagne de sensibilisation via de l'**affichage** public et la distribution de **cartes postales, et la présence d'une mascotte** « chien » lors des marchés et festivités.
- ✓ Création d'un **service répression** : fouilles, planques et barrages routiers, quelques 6.000 **procès-verbaux** dressés en 6 ans, mise en place de **caméras mobiles**.
- ✓ Distribution d'un **dépliant** informant la population sur les services, les droits et les obligations de chacun en matière de propreté, les services à contacter pour les collectes...
- ✓ **Stands** d'information lors des brocantes et marchés.
- ✓ Actions avec **troupes de théâtre** lors de manifestation publique et dans les espaces verts.
- ✓ **Actions citoyennes** de collecte des déchets en voirie.
- ✓ **Actions de sensibilisation avec les écoles.**
- ✓ Campagnes d'**affichage** rappelant les sanctions encourues pour les dépôts clandestins, le nourrissage de chats et les déjections canines non ramassées.
- ✓ **Courriers ciblés** vers les habitants (nourrissages pigeons, sacs stockés sur les balcons, non-respect des horaires).
- ✓ **Parcs à conteneurs mobiles** deux fois par an en collaboration avec Bruxelles Propreté.
- ✓ Enfouissement de **bulles** à verres et de bulles à vêtements.
- ✓ Placement en cours de **dalles-cendriers**.
- ✓ Mise en place d'une **équipe du samedi** chargée de vidanger les 350 poubelles publiques et nettoyer les lieux les plus sales.
- ✓ Ramassage des dépôts clandestins dans les 24h de leur signalement.
- ✓ Une équipe de balayeurs, de convoyeurs, de contrôleurs, d'encadrants et d'administratifs à l'écoute et motivée à améliorer la propreté des Forestois.
- ✓ Lancement du premier **budget participatif** de 15.000€ invitant les habitants à proposer des idées innovantes pour améliorer la propreté.
- ✓ Amélioration du contact vers la commune via l'extension de la plage horaire de notre numéro vert (0800 95 333 ou 0800@forest.brussels) et la participation au développement de l'application FixMyStreet sur Forest.

### 2. Les travaux publics

- ✓ **Réorganisation** interne (nouveaux chefs, subsidiologie, contrôles chantier, service 0800...).
- ✓ **Taux d'exécution élevé** des budgets inscrits.
- ✓ Plan pluriannuel de **rénovation des bâtiments**, avec une priorité aux écoles et crèches et quelques 15 millions d'euros investis (toitures, châssis, électricité, informatique, sanitaires, chauffage, voiries...).
- ✓ Rénovation extérieure (terminée) et intérieure (en cours) de l'**Hôtel communal** avec accessibilité aux PMR.
- ✓ Construction d'une **école** francophone au Bempt et d'une école néerlandophone à Divercity (en cours).
- ✓ Construction d'une **crèche tampon** (avenue des Familles).

- ✓ **Rénovation** totale ou partielle (trottoirs ou asphalte) de **75 voiries** communales sur les 163 existantes.
- ✓ Remise en état partielle des chemins du **cimetière**.
- ✓ Installation d'**aménagement de sécurité** à certains carrefours problématiques.
- ✓ Rénovation progressive de l'**éclairage public** en veillant à réaliser des économies d'énergie.
- ✓ Rénovation et renforcement des **illuminations** de fin d'année (Albert, Constantin Meunier, Altitude 100, Saint-Denis, sapins...).
- ✓ Entretien et rénovation des **infrastructures sportives**.
- ✓ Création d'un **nouveau terrain de foot/rugby**.
- ✓ Entretien et réparation annuels des plaines de jeux (sable, zones de chute, réparation du vandalisme...).
- ✓ Création d'une **nouvelle plaine de jeux** au square du 8 Mai.
- ✓ Rénovation de la plaine de jeux rue Jean-Baptiste Baeck.
- ✓ Installations de **trampolines** et de **modules fitness** en libre-service au Bempt.
- ✓ Création d'un **terrain multisport** « urban » accessible aux PMR au Bempt.
- ✓ Sans oublier les **nombreuses petites interventions** des équipes d'ouvriers, que ce soit sur l'espace public ou dans les bâtiments.

### 3. L'informatique

- ✓ Mise en place de **BOS** (Back Office Secretariat) pour un gain en temps, en argent et en efficacité).
- ✓ **Développement de l'équipe informatique** avec, en plus des agents compétents et gérant le parc informatique et la téléphonie au jour le jour, le recrutement d'un IT manager et d'un ingénieur système.
- ✓ **Mise à jour** du parc informatique, de la téléphonie et du système de réseau.
- ✓ Instauration d'une charte pour la **sécurité informatique**.
- ✓ Création d'un **nouveau site internet** (désigné par Test-Achat comme 4<sup>ème</sup> meilleur site communal de Belgique).
- ✓ Forest est la première commune bruxelloise à créer sa propre **application mobile** « Forest 1190 Vorst » (n'hésitez pas à la télécharger !).
- ✓ Création de **zones WIFI** gratuit (place Saint-Denis, Abbaye de Forest, service Population).
- ✓ Création d'un **espace public numérique** permettant l'accès à internet pour tous ainsi qu'à des formations pour débutants et initiés.
- ✓ Mise en place d'un système de **géolocalisation** pour mieux gérer la flotte des véhicules communaux.
- ✓ Développement des conditions techniques pour permettre le **télétravail**.
- ✓ Mise en place, en collaboration avec le service instruction publique, d'un système d'**inscription via internet pour les écoles et les crèches**.
- ✓ Installation, en collaboration avec le service instruction publique, d'un **ordinateur dans chaque classe** des écoles communales.
- ✓ **Digitalisation** de la gestion du courrier et de la confection du budget.

### 4. La participation citoyenne

- ✓ Invitation de tous les **comités de quartier** référencés à des rencontres individuelles afin de (re)nouer le contact avec la commune, échanger et collaborer.
- ✓ Organisation de deux séries de **rencontres citoyennes** par quartier (10 au total auxquelles ont participé quelques 1.000 Forestois), lors desquelles tous les habitants ont eu l'opportunité de s'exprimer et le collège communal d'expliquer les différents projets et répondre aux questions.
- ✓ Mise en place d'un **budget participatif** pour des projets innovants en matière de propreté.

### III. LES ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DES CANDIDATS DÉFI DE FOREST

**Au-delà des propositions concrètes développées ci-avant, les candidats DéFI suivront une ligne de conduite cohérente autour de principes de base qui les guideront lors de la campagne électorale et dans l'exercice de leurs futurs mandats et dans les choix qu'ils auront à faire.**

**DéFI a une longue tradition de la gestion communale. Il a pour préoccupation constante de gérer les communes avec une haute exigence de l'éthique et de la bonne gouvernance.** Cela se traduit bien dans les communes où ils sont au pouvoir.

Qualité et diversité des services proposés par les communes, volonté de soutien à la vie associative locale, renforcement des solidarités sociales, participation des citoyens aux politiques communales, rigueur et intégrité dans la gestion publique, reconnaissance des projets créateurs qui contribuent au dynamisme de la vie communale : voilà des priorités que les mandataires DéFI assument dans l'exercice de leurs responsabilités municipales.

Les candidats DéFI aux élections communales d'octobre 2018 ont plus que jamais la volonté d'être des gestionnaires communaux soucieux de l'intérêt général.

DéFI respecte la démocratie et défend les valeurs démocratiques. C'est pourquoi, il refusera toujours de constituer des listes ou de former des alliances pour les majorités communales avec des partis, des candidats ou des élus racistes, xénophobes, négationnistes, nationalistes ou issus de mouvements ou de formations politiques radicales ou extrémistes tant à gauche qu'à droite.

En ce sens, **chaque candidat DéFI aux élections communales déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'enquête ou de poursuites pénales et s'engage à souscrire aux engagements suivants :**

- Défendre et promouvoir les idéaux consacrés dans la Charte DéFI, adoptée lors du Conseil général du 18 avril 2018, idéaux de démocratie, de civisme, d'indépendance, de liberté, d'égalité, de fédéralisme comme conception d'Etat, idéaux animés par le libéralisme social et le principe de laïcité de l'Etat ;
- Respecter les droits fondamentaux et les libertés individuelles consacrées par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 3 mai 1955 et les protocoles additionnels à cette convention ratifiés par la Belgique, ainsi que la Convention cadre européenne sur la protection des minorités nationales ;
- Défendre le programme électoral communal, tel qu'il aura été adopté par les instances de ma section locale ;
- Adopter une attitude irréprochable entre candidats DéFI en cours de campagne électorale et suivre les directives électorales de campagne ;
- Mener une « campagne positive » visant avant tout à défendre le projet du parti pour les citoyens et à éviter les attaques personnelles « ad hominem », tant sur le terrain que sur les réseaux sociaux ;
- Siéger, en cas d'élection, comme élu DéFI ou apparenté DéFI et ne pas me présenter sur une liste d'un autre groupe ou parti, durant la mandature ;
- Exercer le mandat qui me serait confié à l'issue du scrutin, dans le but de servir l'intérêt général, conformément au projet politique de DéFI et en concertation avec les autres élus du groupe en cas d'élection sur une liste de rassemblement ;
- Participer activement aux réunions des organes au sein desquels je siégerai ainsi qu'aux réunions du groupe, en veillant à l'application rigoureuse des procédures de délibération ;
- Suivre les formations nécessaires en vue de remplir mon mandat avec compétence et efficacité ;
- Faire rapport du travail accompli dans le cadre de mon mandat, à l'occasion des réunions du groupe ; à organiser, seul ou en équipe, des séances d'information et de consultation des citoyens sur les dossiers politiques d'actualité de manière à évaluer de manière constante la politique publique menée ;

- Adhérer aux décisions et positions prises, après débat, par les instances de DéFI et à les exécuter loyalement dans l'exercice de mon(mes) mandat(s) ;
- Adhérer aux principes de solidarité pour l'exercice de tout mandat rémunéré et plus particulièrement au régime des rétrocessions ;
- Ne conclure aucun accord ou entente avec les personnes, associations ou partis dont les actes ou les objectifs s'opposent aux droits et libertés fondamentales et à m'opposer à toute forme d'extrémisme niant les droits fondamentaux de la personne ;
- Toujours refuser de constituer des listes ou de former des alliances pour les majorités communales, avec des partis, des candidats ou des élus racistes, xénophobes, négationnistes, nationalistes ou issus de mouvements ou de formations politiques radicales ou extrémistes tant à gauche qu'à droite ;
- M'interdire de voter pour des mandataires de partis non démocratiques lorsqu'ils présentent leur candidature à un mandat public, de prendre en considération, soutenir ou voter les motions ou propositions dont l'initiative émane desdits mandataires, quel que soit le sujet de la motion, de refuser tout mandat qui aurait été obtenu en négociant le soutien ou l'abstention des mandataires issus de partis non démocratiques ;
- Agir durant l'exercice de mon mandat avec probité, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité, en respectant le principe d'impartialité des autorités publiques ;
- A n'utiliser comme fonds publics que ceux légalement affectés aux partis et aux groupes politiques, pour exercer une publicité personnelle directe ou indirecte et ne tirer aucun avantage indu de la charge publique que j'occupe ;
- Déclarer, la liste des divers mandats ou fonctions dans le secteur public et le secteur privé que j'exerce, à titre rémunéré ou non, les émoluments perçus en qualité de mandataire selon les modalités prévues et à communiquer cette liste après les élections ;
- Satisfaire avec rigueur et diligence à toutes mes obligations légales notamment fiscales, sociales et administratives ;
- Me mettre en congé ou à démissionner de l'ensemble de mes mandats et fonctions lorsqu'une procédure pénale m'empêche de continuer à exercer pleinement mes mandats et fonctions ou lorsqu'elle porte préjudice à l'assemblée que je représente ;
- Démissionner et remettre à DéFI l'ensemble des mandats et fonctions obtenus suite à mon élection sur la liste DéFI ou à une décision de ses instances, en cas de changement de formation politique, de décision de ma part de ne plus représenter DéFI ou de me déclarer indépendant ;
- Respecter, en tant que candidat, mandataire ou élu, strictement la séparation des pouvoirs ;
- Respecter l'indépendance des fonctionnaires et des services, l'objectivité des procédures et les délais considérés comme normaux ;
- Décider en matière de nomination ou de promotion dans la fonction publique, sur la base de critères objectifs.
- Prendre, dans l'exercice de mes fonctions officielles, au-delà du respect des dispositions légales, toute décision dans l'intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt particulier ou partisan notamment pour les nominations aux emplois publics, l'attribution des contrats ou marchés publics, ou la recommandation de personnes pour des emplois, récompenses ou avantages ;
- Eviter les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents et faire prévaloir l'intérêt public lorsque mes intérêts entrent en conflit avec mes fonctions professionnelles ou privées ;
- Garantir la transparence des décisions et actions que je prends, à les motiver avec précision et exactitude et à transmettre les informations utiles à promouvoir un débat démocratique dynamique, sans préjudice de l'application des dispositions légales en matière de protection de la vie privée ;
- Adopter un comportement collaboratif et transparent dans toute procédure de contrôle public, d'audit, de vérification des comptes, de tutelle ;
- Transmettre au Procureur du Roi, toute information dont j'aurais connaissance et qui est susceptible d'intéresser l'action publique, conformément au Code d'instruction criminelle.

**LES CANDIDATS DéFI,  
des femmes et des hommes  
de convictions et de parole.**

## IV. LA LISTE DES CANDIDATS

Découvrez vos candidats DÉFI...			
1	LOEWENSTEIN Marc	20	ROELANTS du VIVIER Valentine
2	GOLDBERG Dominique	21	PAQUES Vincent
3	VAN VLASSELAER Michael	22	VANDEN EYNDE Eléonore
4	PETITJEAN Elodie	23	SZCZODROWSKI Jan
5	BEN ALI Mohad	24	PILLART Eliane
6	GILLARD Dominique	25	BOISSELEAU François
7	VANDEPLAS Gaetan	26	TOURNEUR Catherine
8	PASI Zaïna	27	FRANSKIN Gauthier
9	HINKEL Charles	28	PECERE Rosanna
10	SAVOVA-PEYREBRUNE Margarita	29	HOORENS Henri
11	ANDRE Franz	30	d'HOINE Hedwige
12	POULAERT Marie	31	ZIMMERMANN Henri
13	BOUTUIL Bilal	32	LIMA DESGUALDO Mirian
14	VANHERBERGHEN Nathalie	33	GAFFA Malec
15	NARDONE Maxime	34	MAISON-VAZIRI Parvine
16	GAMAIN Nathalie	35	GERGELY Thomas
17	SCHULTE Mathieu	36	PAQUES Nadine
18	GHNASSIA Galith	37	MASSART Pol
19	JANS Xavier	<b>... ils comptent sur votre soutien !</b>	

#Forest  
c VOUS